

Association des Rapin de Suisse

www.rapinsuisse.ch

Procès-verbal de la 11^{eme} assemblée générale de l'Association des Rapin de Suisse du 11 juin 2017 au zoo de la Garenne – Le Vaud

1. Ouverture de l'assemblée et introduction du président

Le Président François Rapin souhaite la bienvenue et déclare que l'assemblée de l'association est ouverte. Nous pouvons valablement siéger. Les membres de l'association ont été convoqués statutairement à cette séance et ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Le quorum est largement atteint, 27 membres étant présents, 13 membres se sont excusés. Nous pouvons valablement siéger.

2. Scrutateurs à désigner

2 membres sont sollicités et acceptent cette fonction durant l'assemblée :
Rapin Jean-Paul et Rapin Divic.

3. Adoption de l'ordre du jour

Celui-ci est lu par notre Président et par vote à main levée il est accepté tel que présenté.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2016 à Avenches

Celui-ci est lu par notre secrétaire et par vote à main levée est accepté tel que présenté.

5. Présentation et adoption des comptes 2016

Les vérificateurs relèvent dans leur rapport que leur contrôle leur permet d'affirmer que la comptabilité est juste et bien tenue. Toutes les dépenses ont été faites à bon escient. L'état des membres est parfaitement tenu, les mutations sont enregistrées au fur et à mesure, ce qui permet un contrôle précis des rentrées de cotisations. En conclusion, les comptes sont équilibrés, à noter une diminution des liquidités due au voyage à Strasbourg de mai 2017. Les vérificateurs félicitent Lydia et Sylvain Rapin pour leur excellent travail et invitent l'assemblée à approuver les comptes en donnant décharge au caissier et aux vérificateurs. Les comptes tels que présentés sont approuvés et il en est donné décharge à l'unanimité par mainlevées.

6. Budgets 2017 et 2018 : présentation et adoption

Le nombre de membres est stable ce qui est remarquable. Le site Internet est parfaitement mis à jour et constamment enrichi par Claude Rapin.

Il est applaudi par l'assemblée pour son travail.

Les budgets après une présentation de Sylvain Rapin sont adoptés à l'unanimité tel que présentés.

7. Cotisations 2018

Aucun changement : Frs 20.- en individuel et Frs 30.- pour une famille vivant sous le même toit puisque notre société peut faire face aux frais.

8. Admissions, démissions, radiations

Le nombre de membres est stable ce qui est remarquable. Deux nouvelles admissions : Rapin Pascale et Rapin Willy. Aucune démission ne nous est parvenue mais une radiation a été signalée à Murielle et Michel Sitter par lettre personnalisée ceux-ci n'ayant pas donné suite aux lettres et rappels qui leur ont été envoyés.

9. Elections statutaires du Comité des vérificateurs

Le comité des vérificateurs est reconduit. Aucune modification n'est envisagée.

10. Date et lieu de la prochaine assemblée générale (2018)

La prochaine assemblée générale aura lieu le 3 ou le 10 juin 2018 cela dépendra des possibilités de réservations d'une salle de réunion. Elle aura lieu au Musée Chaplin à Corsier sur Vevey. Une proposition est émise, celle de manger au restaurant du tennis à St Légier.

11. Divers et propositions

Echanges sur l'organisation d'un voyage pour accueillir les Rapins de France en Suisse. La période de la fête des vigneronns est mise en avant : à réfléchir

Une autre proposition est mise en avant : tour à Ballenberg et à Lucerne. L'un de nos membres absent ce jour a proposé une aide financière de l'association pour un stand lors d'un concert d'Amandine Rapin de Chavornay : pas de réponse positive.

Claude Rapin, administrateur de notre site, rappelle que tous ceux qui ont des photos, des anecdotes à raconter, qu'ils veuillent bien le contacter afin de transformer ces images et textes en version Internet.

Le président lève la séance et nous convie à l'apéritif préparé et servi par Sylvain et Lydia Rapin.

Le Président

François Rapin

La Secrétaire

Maryam Salamé